

ENSEMBLE, NOUS SOMMES LE QUÉBEC



POLITIQUE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE
D'IMMIGRATION, DE PARTICIPATION ET D'INCLUSION

GLOSSAIRE

Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion



immigration *participation* *inclusion*

Ce document a été réalisé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Ce document est disponible dans le site Web www.midi.gouv.qc.ca.

Avertissement

Ce glossaire n'est pas exhaustif et est présenté à titre indicatif seulement afin de faciliter la compréhension du domaine de l'immigration, de la participation et de l'inclusion au Québec. Il ne constitue pas une référence légale. Les définitions qui se trouvent dans les lois et règlements du Québec et du Canada ont préséance sur toute autre définition publiée.

Soucieux de protéger l'environnement, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés et encourage le téléchargement de cette publication.

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, novembre 2015

ISBN : Version imprimée : 978-2-550-74436-8

Version électronique : 978-2-550-74437-5

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

Une intervention pertinente du gouvernement et de ses partenaires en matière d'immigration, de participation et d'inclusion repose entre autres sur une compréhension commune des phénomènes et des termes. À cet égard, il est important de prêter attention au vocabulaire utilisé et de s'assurer d'avoir recours aux termes appropriés en évitant les expressions pouvant renforcer les stéréotypes ou les préjugés. On trouvera dans le présent glossaire des définitions et des précisions sur les principaux termes liés à la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*.

A

Accommodement raisonnable

Obligation juridique découlant du droit à l'égalité, applicable dans une situation de discrimination et consistant à aménager une norme ou une pratique de portée universelle en accordant un traitement différentiel à une personne qui, autrement, serait pénalisée par l'application d'une telle norme ou d'une telle pratique. Il n'y a pas d'obligation d'accommodement en cas de contrainte excessive.

À ne pas confondre avec l'ajustement volontaire ou l'accord informel.

Ajustement volontaire (ou mutuel)

Forme d'arrangement, d'aménagement ou d'adaptation des pratiques similaire à l'accommodement raisonnable. Contrairement à ce dernier, il n'a pas de caractère obligatoire. Il est mis en œuvre notamment pour tenir compte de pratiques diversifiées pour favoriser l'intégration, la participation et l'apprentissage par toutes et tous du vivre-ensemble.

L'ajustement volontaire se distingue de l'*accord informel* qui fait plutôt référence à des ententes qui interviennent entre des personnes en dehors du cadre des institutions ou des organismes.

À ne pas confondre avec l'accommodement raisonnable.

C

Cadre civique commun

Ensemble d'institutions partagées et de normes collectives qui balisent les relations sociétales. Au Québec, les principaux éléments du cadre civique commun sont la démocratie, les droits et libertés de la personne ainsi que la langue française.

Cas humanitaire

Personne immigrante sélectionnée et admise au Québec du fait qu'elle a démontré être dans une situation de détresse telle qu'elle mérite une considération humanitaire, conformément aux dispositions du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers (chapitre I-0.2, r. 5).

Catégorie d'immigration

Ensemble de personnes regroupées en fonction de caractéristiques communes. Au Québec, l'immigration est établie en fonction de trois grandes catégories : Immigration économique, Regroupement familial et Ressortissants étrangers qui sont dans une situation particulière de détresse. Le dénombrement par catégorie inclut la requérante principale ou le requérant principal, son épouse ou époux, conjointe de fait ou conjoint de fait, partenaire conjugale ou partenaire conjugal et les enfants à charge qui les accompagnent. Ces catégories comportent plusieurs sous-catégories dont celles des travailleurs qualifiés et des investisseurs.

Certificat d'acceptation du Québec

Document officiel délivré par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion au nom du gouvernement du Québec confirmant la décision d'acceptation d'une candidate ou d'un candidat qui désire séjourner de façon temporaire au Québec pour y travailler, y étudier ou encore, pour y recevoir un traitement médical.

Certificat de sélection du Québec

Document officiel délivré par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion au nom du gouvernement du Québec confirmant la décision de sélection d'une candidate ou d'un candidat qui désire s'établir de façon permanente au Québec.

Classification nationale des professions

Système qui permet de décrire les professions exercées au Canada. Les professions y sont classées selon le genre de compétence (gestion, secteur de la santé, ventes et services, etc.) et le niveau de compétence (O, A, B, C et D) associés à la nature de l'éducation et de la formation exigées pour travailler dans une profession donnée. Pour les professions liées à la gestion (O), d'autres critères que la scolarité ou la formation sont pris en compte. Le niveau A correspond habituellement à une formation universitaire qui caractérise généralement les professions; le niveau B, à une formation collégiale ou professionnelle ou à un programme d'apprentissage; le niveau C, à une formation de niveau secondaire ou à une formation spécifique à la profession ou les deux; le niveau D, à une formation en cours d'emploi.

Cohésion sociale

Relations et liens de solidarité qui existent entre les membres d'une société qui font en sorte qu'une population est plus qu'un agrégat de personnes rassemblées au hasard de l'histoire, mais un ensemble humain qui s'unit grâce à des références partagées et des liens interpersonnels étroits et fructueux qui nourrissent une volonté d'être solidairement responsable, de partager les bénéfices de cette cohabitation et de construire un avenir commun.

Communauté culturelle

Regroupement, dans certains programmes d'accès à l'égalité en emploi, des personnes de minorités visibles et des personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais et qui ne sont pas Autochtones.

Le terme communauté culturelle est considéré comme étant désuet puisqu'il tend à enfermer les personnes dans des identités qui ne représentent pas la complexité des identités collectives et personnelles et puisqu'il sous-entend une très forte similitude entre les personnes d'une même communauté, ce qui n'est pas toujours le cas.

Crime haineux

Infraction criminelle perpétrée contre une personne ou un bien, lorsqu'on a la preuve que l'infraction a été motivée par la haine d'une race, d'une origine nationale ou ethnique, d'une

langue, d'une couleur, d'une religion, d'un sexe, d'un âge, d'une incapacité mentale ou physique d'une orientation sexuelle ou de tout autre facteur semblable.

D

Demandeuse ou demandeur d'asile

Personne qui, à son arrivée sur le territoire ou en cours de séjour, revendique le statut de réfugié auprès du gouvernement canadien.

Discrimination

Distinction, exclusion ou préférence fondée sur les motifs prévus par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec qui a pour effet de détruire ou compromettre l'exercice de ces droits et libertés. Ces motifs sont : la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge (sauf dans la mesure prévue par la loi), la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. La discrimination peut se manifester tant par l'exclusion que par le harcèlement ou un traitement défavorable.

Discrimination croisée ou intersectionnelle

Fait référence aux situations de discrimination où plus d'un motif prévu par la Charte des droits et libertés de la personne est en cause, par exemple le sexe et l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle et la condition sociale.

Discrimination directe

Fait référence aux situations de discrimination où la distinction, l'exclusion ou la préférence se fonde clairement sur l'un des motifs prévus par la Charte des droits et libertés de la personne. Ainsi, un employeur qui refuse d'embaucher un Noir du seul fait qu'il est Noir fait de la discrimination directe.

Discrimination systémique

Fait référence aux situations de discrimination où diverses pratiques, décisions ou comportements se combinent à d'autres pratiques au sein d'un organisme ou à celles d'autres institutions sociales pour produire de la discrimination. Les pratiques de discrimination sont alors des maillons de chaînes parfois longues et complexes,

où les pratiques discriminatoires se renforcent mutuellement. La responsabilité n'est pas imputable à un élément particulier. La discrimination directe, la discrimination indirecte et la discrimination systémique peuvent également se combiner et renforcer l'exclusion économique ou sociale.

Diversité ethnoculturelle

Diversité de groupes linguistiques, culturels, racisés, ethniques ou religieux.

Diversité nationale

Diversité de groupes nationaux au sein d'un même État.

Droit à l'égalité

Droit conféré à une personne. Le droit à l'égalité, tel qu'énoncé dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (RLRQ, chapitre C-12), prévoit que toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge (sauf dans la mesure prévue par la loi), la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

E

Enclave ethnique

Secteur urbain à forte concentration ethnique, où les minorités ethnoculturelles représentent plus de la moitié de la population totale du secteur.

On distingue les enclaves pluralistes (50 à 70 % de la population est de minorités ethnoculturelles), mixtes (plus de 70 % de la population est de minorités ethnoculturelles) et polarisées (plus de 70 % de la population est de minorités ethnoculturelles et une minorité représente plus des deux tiers de la population de minorités ethnoculturelles du secteur).

À ne pas confondre avec un ghetto. Un ghetto désigne une enclave ethnique polarisée dont la population de la principale minorité ethnoculturelle représente également au moins 30 % de la population de cette minorité dans

l'ensemble de la métropole. Il n'existe pas de ghetto ethnique au Québec.

Entrepreneure ou entrepreneur

Personne immigrante sélectionnée par le Québec en vertu de sa capacité à réaliser un projet d'affaires. Ces personnes obtiennent la résidence permanente pour acquérir ou créer une entreprise qu'elles géreront de façon active, seules ou en association. Elles font partie de la catégorie Immigration économique.

Étude de l'impact sur le marché du travail

Document qu'un employeur au Canada doit habituellement obtenir avant d'embaucher une travailleuse ou un travailleur étranger temporaire. Une Étude de l'impact sur le marché du travail favorable indique que la travailleuse ou le travailleur étranger comble un besoin en prenant l'emploi offert et qu'aucune travailleuse ou aucun travailleur canadien ne peut faire le travail.

Étudiante étrangère ou étudiant étranger

Personne dont le but principal du séjour au Québec est d'étudier et qui est autorisée à le faire. Sauf exception, le consentement du Québec est requis pour la venue de ces personnes sur son territoire. Le consentement du Québec se traduit par la délivrance d'un Certificat d'acceptation du Québec pour études. Ces personnes font partie de l'immigration temporaire.

F

Francisation

Au Québec, processus par lequel une personne non francophone apprend et adopte le français comme langue d'usage normal et habituel dans différents domaines de la vie sociale.

Francisation à visée professionnelle

Francisation en vue d'acquérir les compétences langagières nécessaires à la recherche d'emploi et au maintien en emploi au Québec.

Francisation qualifiante

Francisation qui vise la maîtrise du français oral ou écrit appropriée à l'exercice d'un métier ou d'une profession. Elle comprend notamment l'acquisition de compétences langagières

spécifiques au domaine d'emploi visé et facilite l'accès aux ordres professionnels.

Francophile

Personne ayant un intérêt pour la langue et la culture française.

Francophone

Personne qui utilise couramment la langue française dans la plupart des situations de vie.

Francotrope

Personne ayant une langue maternelle ou une langue d'usage proche du français (langue romane), ou personne provenant de pays reconnus comme ayant des affinités géolinguistiques avec la langue française.

G

Garante ou garant

Personne ayant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente domiciliée au Québec et âgée d'au moins 18 ans qui parraine un proche parent dans la catégorie Regroupement familial. La garante ou le garant, seul ou avec son conjoint ou sa conjointe, s'engage envers le gouvernement du Québec à subvenir aux besoins essentiels de la personne parrainée et des membres de la famille qui l'accompagnent pendant une durée déterminée.

Gens d'affaires

Vocabulaire qui désigne des personnes de la catégorie Immigration économique. Les femmes et les hommes d'affaires sont sélectionnés par le Québec du fait qu'ils sont en mesure de contribuer, par leur établissement, à la prospérité du Québec par des activités d'entrepreneuriat (Entrepreneur), par un travail indépendant (Travailleur autonome) ou par un investissement direct (Investisseur).

H

Harcèlement

Conduite vexatoire qui se manifeste soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés et qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne. Une

seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour la personne.

I

Immigration économique

Catégorie d'immigration qui regroupe les personnes sélectionnées par le Québec dans un programme destiné à favoriser la venue de personnes en mesure de contribuer, par leur établissement, à la prospérité du Québec. Ces personnes s'orientent vers une activité économique et, selon le cas, occupent un emploi, gèrent une entreprise ou investissent.

Immigration permanente

Terme utilisé pour désigner l'ensemble des personnes admises à titre de résidents permanents.

Immigration temporaire

Terme utilisé pour désigner l'ensemble des personnes autorisées à être présentes sur le territoire pour une période limitée et qui le quitteront à l'expiration de leur statut, à moins que ce statut ne soit prolongé ou qu'elles n'acquiescent un autre statut. Il peut s'agir d'une travailleuse ou d'un travailleur temporaire, d'une étudiante étrangère ou d'un étudiant étranger, d'une personne qui séjourne pour un traitement médical, d'une personne qui vient à titre de visiteuse ou de visiteur ou qui est titulaire d'un permis de séjour temporaire.

Incitation publique à la haine

Communication de déclarations dans un endroit public incitant à la haine contre un groupe identifiable et susceptible d'entraîner une violation de la paix.

La communication s'étend notamment au téléphone, à la radiodiffusion et autres moyens de communication visuelle ou sonore. Les déclarations peuvent entre autres être constituées de mots parlés, écrits ou enregistrés par des moyens électroniques ou des gestes, signes ou autres représentations visuelles ou sonores. Les groupes identifiables désignent toute population qui se différencie des autres par la couleur, la race, la religion, l'origine nationale

ou ethnique, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle ou la déficience mentale ou physique.

Au sens du Code criminel canadien (L.R.C. (1985), ch. C-46), la propagande haineuse est un terme qui englobe l'incitation au génocide et l'incitation publique à la haine.

Inclusion

Ouverture à la participation de personnes de toutes origines à la vie collective de la société, dans l'acceptation de leurs différences et dans le respect des valeurs démocratiques, notamment en levant les obstacles à l'égalité de droits et de conditions.

Intégration

Processus par lequel une personne immigrante en vient à participer pleinement à sa société d'accueil et à s'épanouir selon son potentiel et ses aspirations. L'intégration repose sur l'engagement partagé, soit l'engagement collectif de la société à inclure les personnes de toutes origines et à soutenir l'intégration des personnes immigrantes ainsi que l'engagement individuel de chacune et de chacun à prendre part activement à la vie québécoise dans le respect du cadre civique commun.

L'intégration est un processus transitoire, multidimensionnel, multifactoriel et diversifié, qui s'échelonne sur des périodes de temps variables selon les personnes.

À ne pas confondre avec l'inclusion et la participation.

Interculturalisme

Approche québécoise du vivre-ensemble en contexte de diversité ethnoculturelle qui commande la continuité et la vitalité du caractère distinct et francophone du Québec ainsi que la reconnaissance et la valorisation de la diversité ethnoculturelle. Il vise à favoriser l'établissement de relations interculturelles harmonieuses et à consolider un sentiment d'appartenance partagé par les Québécoises et Québécois de toutes origines, en misant sur la participation active à la société ainsi que sur le rapprochement et les échanges interculturels. L'interculturalisme mise sur une conception plurielle et dynamique de l'identité québécoise, sur une langue publique commune, sur le respect des droits et libertés de

la personne et la lutte contre la discrimination, sur une éthique du dialogue et de la médiation ainsi que sur une conception de l'intégration basée sur un engagement partagé entre la société et les personnes immigrantes.

Interculturel (relations interculturelles)

Tout ce qui concerne les relations entre groupes ethnoculturels. On parlera par exemple de relations interculturelles, de dialogue interculturel, de compréhension interculturelle, de compétences interculturelles, etc. Les rapports se fondent sur la vision préconisée par l'interculturalisme.

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste, délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Investisseuse ou investisseur

Personne sélectionnée par le Québec pour y investir une somme importante dans le but de stimuler le développement économique. Les investisseuses et investisseurs font partie de la catégorie Immigration économique.

Islamophobie

Racisme qui se manifeste par une haine, des préjugés et une discrimination délibérés à l'endroit de l'islam, des personnes musulmanes, pratiquantes ou non, ou des objets et lieux du culte islamique.

Faisant l'objet de nombreuses polémiques, le mot islamophobie n'a toutefois pas de définition précise unanimement reconnue. Le Conseil de l'Europe la définit pour sa part comme une peur, ou une vision altérée par des préjugés, de l'islam, des personnes musulmanes et des questions en rapport. Qu'elle se traduise par des actes quotidiens de racisme et de discrimination ou des manifestations plus violentes, l'islamophobie est une violation des droits et libertés de la personne et une menace pour la cohésion sociale.

L

Laïcité

Aménagement du politique en vertu duquel les libertés de conscience et de religion se trouvent garanties, conformément à une volonté d'égalité de justice pour toutes et tous, par un État neutre à l'égard des différentes conceptions de la vie bonne qui coexistent dans la société. La laïcité est un régime fondé sur quatre principes constitutifs, soit : deux finalités profondes (la liberté de conscience et l'égalité des convictions profondes) ainsi que deux principes structurants (la séparation de l'Église et de l'État et la neutralité de ce dernier).

À ne pas confondre avec la neutralité religieuse de l'État.

Langue commune

Langue qui, par son statut officiel, sa connaissance et son usage généralisés, assure la communication publique entre les personnes au sein d'une société, quelles que soient leurs langues maternelles ou d'usage privé.

Langue de cohésion sociale

Langue dont la maîtrise et l'usage favorisent l'accès aux ressources communes (éducation, travail, culture, services publics, etc.), le développement de liens sociaux nombreux et diversifiés, et le sentiment d'appartenance à la société.

Langue d'intégration

Langue qui facilite l'intégration linguistique, sociale et économique des personnes immigrantes à la société d'accueil. Son enseignement et son apprentissage se fondent sur la norme d'usage et incluent la compréhension de repères socioculturels et des valeurs démocratiques de la société, ainsi que le développement de compétences interculturelles. L'enseignement et l'apprentissage font écho à l'environnement sociolinguistique dans lequel l'élève s'intègre (en emploi, dans des établissements d'enseignement, les administrations publiques et les commerces, les médias, la vie personnelle, etc.).

M

Minorité audible

Minorité constituée de personnes identifiables par une façon particulière de s'exprimer, un accent perceptible à l'oreille.

Minorité ethnoculturelle

Personnes qui font partie d'un groupe social minoritaire, d'un point de vue démographique et qui partagent des traits collectifs, entre autres culturels, linguistiques, sociaux ou religieux. Les personnes de minorités ethnoculturelles peuvent être des personnes immigrantes ou nées au Québec.

Minorité racisée

Regroupement de personnes cibles du racisme et d'un processus de racisation, c'est-à-dire l'attribution d'une signification raciale, biologique, à des différences culturelles.

De fait, aucune population humaine n'est homogène sur le plan biologique, les différences à l'intérieur de populations données étant même plus grandes que celles qui existent entre les diverses populations. C'est pourquoi les scientifiques disent que l'espèce humaine présente une unité biologique profonde. Parce que des personnes sont catégorisées socialement sur la base de leur couleur ou de leur type physique et s'y identifient souvent, les sociologues parlent plutôt des « personnes racisées » et de « minorités racisées ».

Minorité visible

Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi (L.C., 1995, ch. 44), « font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Il s'agit principalement des Chinois, des Sud-Asiatiques, des Noirs, des Philippins, des Latino-Américains, des Asiatiques du Sud-Est, des Arabes, des Asiatiques occidentaux, des Coréens et des Japonais.

Il est préférable de n'utiliser l'expression minorité visible que dans les statistiques où cette catégorie est utilisée, par exemple dans les programmes d'accès à l'égalité en emploi. L'expression minorité racisée est à privilégier.

N

Neutralité religieuse de l'État

Principe selon lequel l'État ne doit favoriser, ni défavoriser une religion plutôt qu'une autre, non seulement pour assurer la liberté de religion et de conscience de tous et toutes, mais également pour prévenir toute discrimination fondée sur la religion, un droit protégé par la *Charte des droits et libertés de la personne* et la *Charte canadienne des droits et libertés* (partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982* (R-U), constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R-U), 1982, c 11).

Au Québec et au Canada, le rapport entre l'État et les religions repose sur une obligation juridique de neutralité religieuse, qui découle de la liberté de conscience et de religion.

P

Participation (pleine)

Désigne un idéal d'engagement de tous les membres de la société dans les sphères de la vie collective. Elle est le reflet d'une conjugaison réussie des capacités et aspirations individuelles et des pratiques inclusives de la société.

Personne de deuxième génération

Personne née au Québec dont au moins un des parents est né à l'extérieur du Canada.

L'utilisation de cette expression doit se faire avec prudence afin de ne pas assigner un statut d'immigrant ou d'étranger à des personnes qui sont nées au Québec. Cette expression est toutefois nécessaire pour reconnaître les obstacles d'insertion professionnelle et d'inclusion que vivent des personnes nées au Québec dont au moins un des parents est né à l'étranger, obstacles potentiellement liés au statut d'immigrant de leur parent, et pour y remédier.

Personne immigrante

Personne qui a entrepris des démarches en vue de s'installer dans un autre pays ou qui a récemment immigré dans un autre pays.

Personne immigrante nouvellement arrivée

Personne immigrante admise depuis moins de cinq ans.

Personne immigrante sélectionnée par le Québec

Personne qui a été sélectionnée par le Québec dans le cadre de l'une des catégories d'immigration.

Personne issue de l'immigration

Expression utilisée notamment dans le secteur de l'éducation pour désigner les élèves qui sont nés à l'extérieur du Canada (personnes immigrantes) et ceux nés au Canada dont au moins un parent est né à l'extérieur du Canada (personnes de deuxième génération).

Personne réfugiée ou personne en situation semblable

Vocabulaire qui regroupe les personnes réfugiées prises en charge par l'État ou parrainées ainsi que les personnes qui sont reconnues comme réfugiées sur place. Cette catégorie d'immigration comprend aussi les personnes admises pour des considérations humanitaires.

Personne réfugiée parrainée

Personne admise au Québec dans le cadre du Programme de parrainage collectif du fait qu'elle a été reconnue comme personne réfugiée au sens de la Convention de Genève (outre-frontières) ou comme personne de pays d'accueil par le gouvernement canadien. Ce programme permet à des organismes à but non lucratif et à des groupes civils du Québec de manifester leur solidarité à l'égard de ces personnes qui se trouvent à l'extérieur du Canada, en s'engageant à subvenir à leurs besoins essentiels pendant une période déterminée tout en facilitant leur intégration au Québec.

Personne réfugiée prise en charge par l'État

Personne qui se trouve à l'extérieur du Canada, qui a été sélectionnée et admise au Québec du fait qu'elle a été reconnue comme personne réfugiée au sens de la Convention de Genève (outre-frontières).

Personne réfugiée reconnue sur place

Personne à qui l'asile a été conféré par le gouvernement du Canada alors qu'elle se trouvait déjà au Québec.

Pluralisme

Système ou philosophie qui, au nom du respect de la diversité, admet l'existence d'opinions politiques, de croyances morales et religieuses, de comportements culturels et sociaux différents. Fait référence plus particulièrement, dans le langage courant, au respect des droits des minorités. Le pluralisme commande une série de mesures visant l'harmonisation des différences culturelles. Il opère dans les limites de valeurs ou de droits jugés fondamentaux et formant le cadre civique commun, ce qui le distingue du relativisme culturel.

Pluriel

Description du fait sociologique de la diversité, que cette diversité soit ethnoculturelle, nationale, axiologique ou profonde.

Préjugés

Opinions préconçues basées sur des stéréotypes. Ce sont des jugements, habituellement défavorables, portés par un individu à l'endroit d'un autre individu qu'il ne connaît pas, en lui attribuant les caractéristiques qu'il croit attachées au groupe auquel il appartient.

Profilage racial

Toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réelle ou présumée, tels la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent. Le profilage racial inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait, notamment, de leur appartenance raciale, ethnique, nationale ou religieuse, réelle ou présumée.

Programme de l'expérience québécoise

Programme d'immigration visant à faciliter le passage du statut de résident temporaire au statut de résident permanent aux étudiantes et étudiants étrangers diplômés du Québec et aux travailleuses et travailleurs temporaires spécialisés.

Q

Québécoises ou Québécois de toutes origines

Expression qui vise à faire valoir la diversité ethnoculturelle du Québec et qui désigne toutes les personnes qui habitent sur le territoire du Québec et qui possèdent la résidence permanente ou qui sont autorisées à la demander sur place.

R

Racisme

Ensemble des idées, des attitudes et des actes qui visent ou aboutissent à inférioriser des groupes ethnoculturels et nationaux, sur les plans social, économique, culturel et politique, les empêchant ainsi de profiter pleinement des avantages consentis à l'ensemble des citoyennes et citoyens.

Regroupement familial

Catégorie d'immigration qui regroupe les personnes qui immigreront au Québec en vertu de l'engagement (parrainage) à subvenir à leurs besoins essentiels pris envers le gouvernement du Québec par un proche parent. Toute personne qui réside au Québec et qui a la citoyenneté canadienne ou a obtenu la résidence permanente peut présenter une demande dans le cadre du programme de parrainage de la catégorie Regroupement familial.

Requérante principale ou requérant principal

Personne ayant présenté une demande d'immigration au Québec et identifiée comme telle sur le formulaire *Demande de certificat de sélection* du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. La demande peut inclure certains membres de sa famille.

Résidente permanente ou résident permanent

Personne ayant légalement immigré au Canada, mais qui n'est pas citoyenne canadienne.

S

Sentiment d'acceptation

Sentiment ressenti lorsqu'une personne se sent comprise et reconnue par l'autre.

Sentiment d'appartenance

Sentiment ressenti lorsqu'une personne s'identifie à un groupe, se considère comme membre à part entière de celui-ci. Le sentiment d'appartenance est intimement lié au sentiment d'acceptation.

Société accueillante

Société qui offre des conditions de vie favorables à l'établissement de personnes venues d'ailleurs : possibilités d'emploi, ouverture à la diversité, logement abordable, transport accessible, possibilités de participation sociale, communautaire et culturelle, etc.

Société inclusive

Société qui offre des conditions de vie favorables à l'ensemble de la population et qui s'assure que personne n'est laissé de côté sur la base de différences, notamment ethnoculturelles.

Une société inclusive s'assure que toutes et tous ont la capacité et les occasions de participer à la vie de leur collectivité et que leur dignité est respectée.

Stéréotype

Image toute faite, caricaturée, des membres d'un groupe, qui nous est imposée par le milieu ou la culture, que l'on répète ou sur laquelle on agit sans jamais l'avoir soumise à un examen critique.

T

Titulaire d'un permis de séjour temporaire

Personne qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la loi et du règlement canadien, mais qui est autorisée à entrer et à séjourner sur le territoire en vertu de mesures d'exception.

Travailleuse ou travailleur autonome

Personne sélectionnée par le Québec pour créer son propre emploi par l'exercice d'une profession ou d'un métier à son compte. Elles font partie de la catégorie Immigration économique.

Travailleuse qualifiée ou travailleur qualifié

Personne sélectionnée par le Québec pour occuper un emploi qu'elle est vraisemblablement en mesure d'occuper. Les facteurs de sélection pour cette sous-catégorie de la catégorie Immigration économique sont notamment la formation, l'expérience professionnelle, l'âge, la connaissance du français et de l'anglais, les séjours au Québec, les liens familiaux avec un résident ou une résidente du Québec, les caractéristiques de la conjointe ou du conjoint qui l'accompagne, les enfants à charge et la capacité d'autonomie financière.

Travailleuse ou travailleur temporaire

Personne étrangère dont le but principal du séjour au Québec est de travailler pour une entreprise déterminée et qui est autorisée à le faire. Le consentement du Québec est requis pour la venue sur son territoire d'une travailleuse ou d'un travailleur temporaire si, selon les règles du gouvernement canadien, il doit y avoir, relativement à l'occupation de cet emploi par une personne étrangère, examen des effets sur le marché du travail. Le consentement du Québec se traduit par la délivrance d'un Certificat d'acceptation du Québec pour travail.

X

Xénophobie

Attitude de fermeture ou de rejet causée par un sentiment de crainte, de méfiance voire d'hostilité à l'égard des personnes étrangères ou perçues comme tel.

**Immigration,
Diversité
et Inclusion**

Québec 